



D.2017.10.4.3.17

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

**3 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITES**

**3.17 - Convention de partenariat n° 2017-1075 entre Tisséo-Collectivités (SMTc) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse relative à un accompagnement pour l'organisation d'ateliers inter-formations par l'Institut de la Ville.**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                              | PRESENTS | POUVOIR                               | ABSENTS<br>EXCUSES                                                                     |
|----------------------------------------------|----------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                    |          |                                       |                                                                                        |
| ANDRÉ Gérard                                 | X        |                                       |                                                                                        |
| AUJOLAT Michel                               | X        | X (M. Lafon à partir de 10h32)        |                                                                                        |
| BRIAND Sacha                                 | X        |                                       | X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15) |
| CARNEIRO Grégoire                            | X        |                                       | X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25) |
| CHOLLET François                             |          | X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)        | X(Absent excusé à partir de 10h46)                                                     |
| DEL BORRELLO Marc                            | X        |                                       |                                                                                        |
| GRASS Francis                                | X        |                                       |                                                                                        |
| KELLER Bernard                               | X        | X (M. Grass à partir de 10h30)        |                                                                                        |
| LAGLEIZE Jean-Luc                            |          | X (Mme Marti)                         |                                                                                        |
| LATTES Jean-Michel                           | X        |                                       |                                                                                        |
| MARTI Marthe                                 | X        |                                       |                                                                                        |
| MOUDENC Jean-Luc                             |          | X (M. Lattes)                         |                                                                                        |
| TRAUTMANN Pierre                             | X        | X (M. Del Borrello à partir de 10h45) |                                                                                        |
| TRAVAIL-MICHELET Karine                      | X        | X (M. André à partir de 11h10)        |                                                                                        |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL</b> |          |                                       |                                                                                        |
| AREVALO Henri                                | X        |                                       |                                                                                        |
| LAFON Arnaud                                 | X        |                                       |                                                                                        |
| <b>SITPRT</b>                                |          |                                       |                                                                                        |
| BACOU Denis                                  | X        |                                       |                                                                                        |
| GUYOT Philippe                               | X        |                                       |                                                                                        |

**Tisséo-Collectivités**

**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20171010-20171004-3-17D-  
DE  
Date de télétransmission : 10/10/2017  
Date de réception préfecture : 10/10/2017

Le renforcement des relations entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et des établissements de l'Enseignement Supérieur présents sur son ressort territorial a été acté par la délibération D.2016.10.19.4.10 du 19 octobre 2016.

Tisséo-Collectivités (SMTC) souhaite engager un partenariat avec l'Institut de la Ville afin de partager les enjeux d'une politique publique Mobilité de qualité, d'alimenter son Projet Mobilités 2020-2025-2030 et ainsi d'améliorer le service global à l'utilisateur ; tandis que les étudiants travailleront sur des problématiques d'actualité réelles et contribueront à l'exercice des missions de Tisséo-Collectivités (SMTC).

L'Institut de la Ville fédère des équipes de recherches pluridisciplinaires issues de différentes universités et écoles toulousaines qui travaillent sur la ville (architecture, sciences humaines et sociales, design, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et juridiques), notamment le Laboratoire de recherche en architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse qui agit pour le compte de l'Institut de la Ville.

L'objet du partenariat est l'accompagnement par Tisséo-Collectivités (SMTC) de l'organisation par l'Institut de la Ville d'une série d'ateliers interdisciplinaires qui travailleront pendant trois années universitaires sur les recompositions de centralités autour des nouveaux pôles d'échanges de l'agglomération toulousaine et le lien entre les mobilités et l'urbanisme.

Le premier atelier aura lieu en octobre-novembre 2017 (année universitaire 2017-2018) et s'intéressera au futur pôle d'échanges de La Vache Gare Nord Toulousain, au cœur des enjeux de développement du réseau Tisséo.

La définition du deuxième atelier (année universitaire 2018-2019) et du troisième atelier (année universitaire 2019-2020) sera précisée ultérieurement par avenant. Les sites de Balma Gramont, Colomiers-Gare et Arènes sont envisagés par Tisséo-Collectivités (SMTC) et l'Institut de la Ville.

Tisséo-Collectivités (SMTC) mettra à la disposition de l'Institut de la Ville des documents et données utiles au projet pédagogique et mobilisera certains de ses agents pendant une partie de l'atelier.

La convention est conclue pour une durée de 36 mois.

Au titre du soutien financier à l'organisation des ateliers (participation aux frais de reprographie et de restauration), Tisséo-Collectivités (SMTC) apportera par ailleurs un financement à hauteur de 3 600 euros net maximum sur les trois périodes universitaires allant de 2017 à 2020, soit 1 200 euros net annuels (versées en 2018, 2019 et 2020).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, pour l'Institut de la Ville.

\*

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20171010-20171004-3-17D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 10/10/2017<br>Date de réception préfecture : 10/10/2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

\* \*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

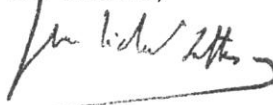
**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat n° 2017-1075 entre Tisséo-Collectivités (SMTc) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, pour l'Institut de la Ville, et autorise le Président à signer ladite convention.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense de 3 600 euros net maximum, soit 1 200 euros net annuels, sera inscrite aux budgets des années 2018, 2019 et 2020.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**Convention de partenariat  
entre Tisséo-Collectivités (SMTC) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de  
Toulouse  
relative à un accompagnement pour l'organisation d'ateliers inter-formations par  
l'Institut de la Ville**

**N° 2017-1075**

Entre les soussignés

- **École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse**, dont le siège social est situé au 83 rue Aristide Maillol – BP 10629 – 31106 Toulouse cedex 1, représentée par son Directeur général, Monsieur Pierre FERNANDEZ, dûment habilité à signer la présente,

Ci-après désigné par les termes « **l'ENSA Toulouse** »

Et

- **Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine**, 7 Esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31 011 Toulouse cedex 6, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à signer la présente, par délibération n° D.2017.10.04.3.17

Ci-après désigné par les termes « **Tisséo-Collectivités (SMTC)** ».

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

L'Institut de la Ville est sous la tutelle de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et de Toulouse Métropole. Il fédère des équipes de recherches pluridisciplinaires toulousaines issues de différentes universités et écoles qui travaillent sur la ville, notamment le Laboratoire de recherche en architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse qui agit pour le compte de l'Institut de la Ville.

L'Institut de la Ville propose un projet pédagogique relatif au transport public urbain et souhaite apporter sa contribution à la gestion des déplacements de l'aire métropolitaine toulousaine.

Tisséo-Collectivités (SMTC) souhaite engager davantage de partenariats avec les pôles universitaires toulousains présents sur le ressort territorial, notamment dans le cadre du processus de concertation et de construction partenariale du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et afin de dépasser les logiques institutionnelles en associant plus avant certains partenaires locaux.

Renforcer ses liens avec l'Institut de la Ville permet à Tisséo-Collectivités (SMTC) de partager les enjeux d'une politique publique Mobilité de qualité, d'alimenter sa stratégie globale Mobilités et ainsi d'améliorer le service global à l'utilisateur ; tandis que les étudiants de l'Institut de la Ville peuvent travailler sur des problématiques d'actualité réelles et contribuer à l'exercice des missions de Tisséo-Collectivités (SMTC).

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20171010-20171004-3-17D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 10/10/2017<br>Date de réception préfecture : 10/10/2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour ce faire, un partenariat entre Tisséo-Collectivités (SMTc) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, pour l'Institut de la Ville, est proposé.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Tisséo-Collectivités (SMTc) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, pour l'Institut de la Ville, dans le cadre de l'organisation d'ateliers inter-formations par l'Institut de la Ville.

#### **ARTICLE 2 : Contenu du projet pédagogique**

L'Institut de la Ville organise une série d'ateliers interdisciplinaires (architecture, sciences humaines et sociales, design, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et juridiques) qui travailleront pendant trois années universitaires (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) sur les « recompositions de centralités autour des nouveaux pôles d'échanges de l'agglomération toulousaine » et le lien entre les mobilités et l'urbanisme.

Ce travail s'effectue en partenariat avec la COMUE Université de Toulouse, Toulouse Métropole et le Tisséo-Collectivités (SMTc), dans le but d'une fertilisation croisée pour les étudiants et les deux collectivités.

Les résultats des ateliers inter-formation viendront alimenter le Projet Mobilités 2020-2025-2030 de Tisséo-Collectivités (SMTc) et ses réflexions sur les pôles d'échanges multimodaux et intégrés.

En lien avec le Projet Mobilités 2020-2025-2030 (Axe 2 – Cohérence Urbanisme-Mobilités) et le projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro « Toulouse Aerospace Express », plusieurs axes de travail sont envisagés (liste non-exhaustive):

- Quel pôle d'échanges demain ?
- De quelle manière la présence et/ou la constitution d'un pôle d'échanges influe sur l'organisation d'un territoire ?
- Quel développement urbain est attendu, quels services, quels logements, quelle économie ?
- Comment le territoire existant (ses atouts urbains, paysagers et économiques) interagit avec le pôle d'échanges ?
- Quels aménagements pour une intégration du pôle d'échanges dans l'espace urbain ?

Le premier atelier aura lieu en octobre et en novembre 2017 (année universitaire 2017-2018) et s'intéressera au futur pôle d'échange de « La Vache Gare Nord Toulousain », au cœur des enjeux de développement du réseau Tisséo : actuellement desservi par la ligne B du métro, il doit accueillir la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et la LGV à l'horizon 2024.

Cet atelier se déroulera sur cinq jours et une soirée : deux jours pour travailler sur les analyses et enjeux, respectivement les Jeudi 19 et vendredi 20 Octobre, une soirée « débat » le Mercredi 8 Novembre, et enfin trois jours les Mercredi 15, Jeudi 16 et Vendredi 17 Novembre.

Un diagnostic partagé du territoire sera mené dans son contexte toulousain puis de façon rapprochée, des propositions seront produites par les étudiants afin de répondre au cahier des charges de l'ENSA Toulouse et aux préoccupations de Tisséo-Collectivités (SMTC).

Ce travail se fera en groupes mixtes inter-formations. Environ 60 étudiants, soit environ 8 groupes de 7 à 8 étudiants, appartenant à chacun des établissements partenaires seront mobilisés.

Une restitution écrite et orale devant les élus, techniciens et partenaires locaux intéressés par la question posée est prévue.

Un livret intitulé « Carnet de ville » qui constitue une restitution d'un travail pluridisciplinaire et d'une vision des enjeux urbains de l'agglomération, au profit des étudiants et des partenaires institutionnels, sera publié à l'issue de l'atelier.

La définition du deuxième atelier (année universitaire 2018-2019) et du troisième atelier (année universitaire 2019-2020) sera précisée ultérieurement. Les sites de Balma Gramont, Colomiers-Gare et Arènes sont envisagés par Tisséo-Collectivités (SMTC) et l'Institut de la Ville.

### **ARTICLE 3 : Engagements des parties**

#### **1. Engagements de l'ENSA Toulouse**

L'ENSA Toulouse s'engage à réaliser les projets opérés en collaboration et à les restituer au partenaire Tisséo-Collectivités (SMTC) à l'issue des ateliers inter-formations, en vue d'alimenter les réflexions de Tisséo-Collectivités (SMTC).

#### **2. Engagements de Tisséo-Collectivités (SMTC)**

Tisséo-Collectivités (SMTC) s'engage à co-encadrer les projets réalisés en collaboration

Tisséo-Collectivités (SMTC) s'engage à mettre à la disposition de l'ENSA Toulouse :

- des documents cadre : synthèse du Projet Mobilités 2020.2025.2030, document de maîtrise d'ouvrage TAE,... (au format électronique et en version papier)
- des données et supports cartographiques relatifs aux secteurs étudiés
- les dernières enquêtes EMD et OD
- les chiffres annuels 2016

Tisséo-Collectivités (SMTC) s'engage à mobiliser certains de ses agents pendant la durée de l'atelier, pour une présentation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 et pour participer à la restitution des travaux.

### **Article 4 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 36 mois (années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) à compter de la signature de la présente par la dernière partie.

**Article 5 – Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un accord préalable de toutes les parties et donnera lieu à la signature d'un avenant.

La définition des ateliers de 2018-2019 et de 2019-2020 sera précisée ultérieurement par avenant.

**Article 6 - Participation financière**

Afin de favoriser la mise en œuvre du projet pédagogique, Tisséo-Collectivités (SMTC) s'engage à verser une participation financière, en cohérence avec le plafond annuel de 20 000 € par an fixé sur la période 2017-2020 dédié à l'accompagnement par Tisséo-Collectivités (SMTC) d'établissements d'Enseignement Supérieur.

Tisséo-Collectivités (SMTC) prendra en charge :

- une partie des frais de reprographie
- une partie des frais de repas des enseignants et étudiants (repas pour 65 personnes environ)

à hauteur de 3 600 euros net maximum sur les trois périodes universitaires allant de 2017 à 2020, soit 1 200 euros net annuels (versées en 2018, 2019 et 2020).

**Article 7 – Modalités de paiement**

Chaque versement annuel sera effectué dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date anniversaire de signature de la présente convention par la dernière partie pour la période universitaire considérée.

Le mandatement de Tisséo-Collectivités (SMTC) est libellé de telle façon qu'il apparaisse explicitement qu'il s'agit d'un versement effectué au titre de la présente convention.

Le paiement est effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|--------------|---------|
| 10071       | 31000        | 00001001348  | 25      |

|               |
|---------------|
| Domiciliation |
| TPTOULOUSE    |

Titulaire du compte : ECOLE NALE SUPERIEURE ARCHITECTURE TOULOUSE AC

**Article 8 – Recours**

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

Les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de non règlement par accord à l'amiable des litiges nés de l'interprétation ou l'exécution de la convention, le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20171010-20171004-3-17D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 10/10/2017<br>Date de réception préfecture : 10/10/2017 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Article 9 – Résiliation****9-1 Résiliation fautive**

En cas d'inexécution ou de manquement(s) grave(s) et/ou répété(s) de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par la Partie qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, 8 jours après mise en demeure de se conformer aux dispositions de la présente convention, adressée dans les mêmes formes, et restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

Il est toutefois indiqué que les Parties devront respecter leurs engagements jusqu'à la date effective de résiliation.

**9-2 Résiliation amiable**

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Toulouse,

En deux exemplaires originaux.

Le Président de Tisséo-Collectivités (SMTC),

Le Directeur de l'ENSA Toulouse,

**Jean-Michel LATTES**

**Pierre FERNANDEZ**